

Paris, le 18 mars 2011

## **REHUCIT : l'outil qui refuse de payer les agents... ...ou la guerre des machines !**

### **Qu'est ce que REHUCIT ?**

REHUCIT est le nom du SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) que la DRH du MEDDTL a déployé en 2011. Ce logiciel, conçu par un cabinet privé, a coûté la bagatelle de plusieurs dizaines de millions d'euros au contribuable. Il est supposé prendre en charge la gestion administrative des fonctionnaires et agents du ministère (mutations, changements d'échelon, promotions, départ à la retraite, départ hors ministère...) et permettre d'assurer leur paye.

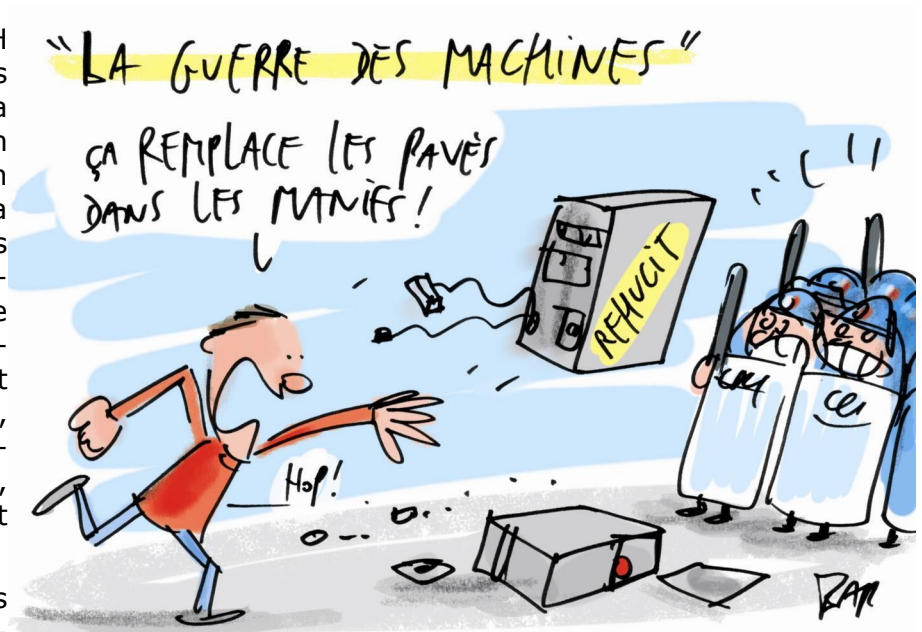
Il s'intègre dans les démarches internes au ministère (mutualisation des services supports et regroupement régional) et interministérielles (Opérateur national de paye). Ces mutualisations s'accompagnent d'une réduction massive des gestionnaires en charge de ces opérations.

**Un logiciel de gestion peut-il remplacer les gestionnaires ? C'est ce que pensent les chantres de la réforme de l'État. Mais au lieu d'être une réussite, ce logiciel est en réalité une véritable catastrophe pour les agents qui subissent les dysfonctionnements récurrents de l'outil.**

### **Des gestionnaires à bout de souffle !**

Le nombre d'agents en charge de la gestion des 60 000 agents du ministère a évidemment été réduit au motif de l'arrivée du logiciel. Mais les mauvais fonctionnements, les "bugs" et les rigidités de l'outil qui efface des données de manière aléatoire les obligent ... à ressaisir manuellement les informations plusieurs fois !

Ces agents, trop peu nombreux, sont sous pression constante, les éléments de paye ou de gestion de carrière ne pouvant souffrir aucun retard. Malgré leurs efforts, ils se trouvent débordés par la surcharge à absorber et en viennent même à exprimer leur ras le bol par pétition très directe vis-à-vis de la Directrice des ressources humaines.



## **Des agents qui subissent :**

- Dans la majorité des corps d'exécution (catégories les moins bien payées) les promotions annuelles n'ont pu avoir lieu. Or, c'est à ce jour la seule possibilité d'augmentation salariale de ces fonctionnaires, le salaire général étant gelé,
- Des agents sortant d'écoles payés à 60 % ce qui génère des problèmes humains et sociaux (locations, prêts...). La seule réponse apportée par la DRH est : « *l'outil est bloqué* »,
- Pour certains agents, les changements d'échelons (donc de rémunération) ne se sont pas fait alors qu'il s'agit d'une obligation de l'État employeur,
- D'autres se retrouvent rétrogradés (donc voient leurs rémunérations baisser) du simple fait de la mise en route de ce nouveau logiciel. D'autres encore n'ont pas été intégrés dans le logiciel (notamment les catégories les plus précaires, comme les personnels Berkani) et nous restons incertains sur la concrétisation de leur rémunération.
- Des agents ont été mis à la retraite sans l'avoir demandé ...
- Des mutations ne sont pas enregistrées : les agents concernés devraient théoriquement ne pas quitter leur « ancien » poste sous peine d'être passible d'une procédure d'abandon de poste ! En cas d'accident professionnel, l'arrêté notifiant leur nouvelle résidence administrative n'ayant pas été pris, ils peuvent se trouver en fâcheuse posture, non couverts par leur administration.

## **Aucune indemnisation n'est prévue pour compenser...**

### **...le « prêt à taux zéro » que font les agents au ministère !**

Les fonctionnaires qui se voient amputés d'une partie de leur salaire -ou tout simplement pas payés!- n'ont droit à aucune compensation. Ils peuvent juste se taire !

Lorsque l'État paye des entreprises avec retard, il doit s'acquitter d'intérêts moratoires. Pour les agents du ministère, il n'en est rien. L'État-patron peut se permettre de ne pas payer ses agents sans courir le moindre risque juridique.

## **La double peine avec les impôts !**

Par contre, quand les agents ont enfin le versement des sommes dues par le ministère employeur, ils doivent payer en plus. En effet, si les régularisations interviennent l'année suivante, elles peuvent provoquer un changements de tranche d'imposition sur l'année où le retard est versé. Pour que les services fiscaux puissent prendre en compte ces éléments et faire reporter la recette sur l'année fiscale correspondante, il faut que le ministère rédige un document officiel l'indiquant, ce que les services refusent le plus souvent de faire. Ainsi, ils font subir une double peine aux agents.

Lorsque les intéressés écrivent au ministère employeur, personne ne répond...

Dans le cas -rare- ou la machine décide de payer un agent au delà de son salaire, celui ci, même en réclamant au ministère de rendre l'argent, ne peut le faire. Il se voit opposer un refus au motif que « *le logiciel ne le permet pas* ». Par contre, les services fiscaux l'imposent sur ce trop perçu, qu'il devra rendre un jour. Ainsi, des agents paient des impôts sur des revenus fictifs.

## **Plus de suivi possible des effectifs...**

Autre conséquence de ce logiciel : l'impossibilité de produire des informations précises sur les flux d'entrées et de sorties du ministère (et donc des recrutements nécessaires). Les parlementaires apprécieront la fiabilité des statistiques fournis par le ministère, alors que la LOLF impose un suivi précis et une information claire du parlement.

## **Les responsables du ministère s'en fichent !**

- Une DRH qui ne répond pas aux courriers des agents et des syndicats sur le sujet,
- Un Secrétaire général qui dit publiquement « *qu'il est facile d'ironiser sur REHUCIT* » (sa paye a fait l'objet d'un traitement particulier),
- Un Conseiller social du ministre informé du problème, mais sans réaction visible.

## **Une première solution palliative qui ne répond pas au problème de fond :**

Une modification du logiciel est, semble t-il, en cours, mais il s'agit d'une solution provisoire pour débloquer certains "bugs" sur des situations individuelles.

On annonce d'ailleurs une autre modification ponctuelle pour l'été sur d'autres cas individuels. Les problèmes structurels, eux, demeurent et ne sont pas en voie de résolution.

### **Les causes :**

S'il est normalement admis que le logiciel précédent (omesper-gesper) était devenu obsolète et qu'il fallait le remplacer, il n'en demeure pas moins qu'on peut s'interroger sur les choix faits, sur la qualité du cahier des charges, du périmètre choisi (à vouloir traiter trop d'informations en même temps, on court le risque de rendre l'outil trop complexe et donc non fiable) ainsi que sur la méthode de déploiement employée. Un tel outil aurait pour le moins nécessité un temps de déploiement beaucoup plus long : les outils de ce type nécessitent en général au moins deux années de tests et de modifications avant d'être fiables. Or, il a été déployé en quelques mois à peine, pour répondre aux injonctions de la RGPP sur les réorganisations à grande vitesse de la fonction publique.

### **Les solutions :**

Reprendre, avant qu'il ne soit trop tard, l'ancien outil pour le remettre à jour (un semestre de données à rentrer) puis se donner le temps de déployer REHUCIT dans de bonnes conditions de contrôle, en donnant aux services informatiques et gestionnaires les moyens de faire un nombre de tests suffisants.

Hélas, le projet semble à priori trop avancé pour revoir le périmètre du logiciel pour le simplifier et le rendre plus fiable. Il est temps que l'administration prenne en considération les besoins réels des utilisateurs !

### **Dernière minute :**

**Dès que l'administration a eu connaissance de la présente information (diffusée le 9 mars dernier par le cartel FORCE OUVRIÈRE de l'administration centrale) la DRH s'est précipitée à programmer en catastrophe une réunion d'information des organisations syndicales.**

**Et de la programmer mardi prochain sans se préoccuper de la possibilité pour ces mêmes organisations d'y participer ou non.**

**En effet, cette réunion est convoquée ... au même moment que l'audience à laquelle nous sommes par ailleurs conviés au Cabinet de la Ministre sur "*l'évolution de la gestion des voies navigables*" !**

**À moins que ce ne soit volontaire de sa part, comme pour le dossier "Perspective RH 2013" (sur lequel elle est restée silencieuse jusqu'à ce que la FEETS-FO divulgue ses intentions cachées) pour qu'elle puisse targuer ensuite d'avoir prévu d'informer les organisations syndicales...**

**...tout en manoeuvrant pour qu'elles ne puissent assister à cette réunion...**

**Il est clair, au lendemain du CTPM prévu ce jour -que l'administration nous a pareillement mis en situation de devoir boycotter- que LA FEETS-FO n'accompagnera pas plus l'administration dans ce borbier que dans tous les autres !**